

## CONSEIL

### Cent neuvième session

#### RÉSOLUTION N° 1375

(adoptée le 30 novembre 2018 par le Conseil à sa 109<sup>e</sup> session)

#### CONVOCATION DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE

*Le Conseil,*

*Considérant* les articles 6 et 9 de la Constitution,

1. *Décide* de tenir sa prochaine session ordinaire en novembre 2019 à Genève, sur convocation du Directeur général ;
  2. *Invite* le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir à deux reprises au moins en 2019 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, le Rapport annuel 2018, la révision du budget pour 2019, toute proposition faite par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire et prête à être examinée, le barème des quotes-parts pour 2020 ainsi que les questions connexes, et afin d'examiner des questions relevant de sa compétence conformément à son mandat.
-